



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 10 JUILLET 2023 à 18h30

---

L'an deux mil vingt-trois, le lundi dix juillet à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

#### Étaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Françoise LE VERGE, Sylvie PELTA.

Messieurs : Lionel BOLAND, Alex BOUTELET, Stéphane BRUNEAUX (arrivée à 19h), François GRAND, Pascal JACQUES, Olivier KERBART, Jean Louis RAT, Damien VOLTOLINI.

Pouvoirs : Madame Jacqueline LA ROSA donne pouvoir à Madame Sylvie DUBOIS .

Monsieur Dominique DAVARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis RAT.

Absent non excusé : Le pouvoir donné par Monsieur Stéphane MOREAU, non conforme, n'est pas pris en compte.

Secrétaire de séance : Damien VOLTOLINI

#### **Début de la séance : 18h30**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du vingt-deux mai deux mille vingt-trois a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux.

#### **Ordre du jour :**

##### **1° Etude du devis Maître d'ouvrage dans le cadre du projet « Rénovation Eglise »:**

Les Elus étudient et débattent du projet présenté sous le format STOP habituel par Olivier KERBART. Le devis, proposé par la Société Cubik de Rouen, consiste en une assistance à la Maîtrise d'ouvrage du projet de rénovation des vitraux-meneaux de l'Eglise et mise en conformité PMR de son accès. Le devis détaille trois phases : étude de faisabilité (6000 € HT), concertation avec les services de la DRAC (3600 € HT), recrutement de la Maîtrise d'œuvre (4800€ HT).

Les Elus décident de valider à ce stade les deux premières phases (soit 9600 € HT), permettant ainsi le lancement du projet. La phase suivante (recrutement Maîtrise d'ouvrage) sera décidée au regard des résultats obtenus sur les phases 1 et 2. Un Fonds de Concours sera demandé auprès d'EPN pour ce dossier.

**Vote : 100 % des élus présents (soit 14 voix) votent pour cette proposition. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.**

### **2° Etude du projet « Achat électro-ménager Cantine -Salle des Associations » :**

Les Elus étudient et débattent du projet présenté sous le format STOP habituel par Nathalie DULIZE. Le projet consiste au remplacement des appareils suivants :

\*le four de réchauffage utilisé quotidiennement au restaurant scolaire; l'appareil actuel a été installé en l'an 2000, a une mauvaise efficacité énergétique et dysfonctionne régulièrement;

\* le lave-vaisselle de la Salle des Associations date de 23 ans ; il présente plusieurs anomalies dont une panne de son adoucisseur ;

\*le réfrigérateur de la Salle des Associations date de 23 ans et ses performances se dégradent (manque de gaz);

Plusieurs devis sont présentés, l'offre présentée par Sàrl G'Froid de St Pierre-les-Elbeuf est la plus pertinente, au prix de 10459,93 € HT, avec notamment la négociation d'un réfrigérateur supplémentaire offert (destiné au bar).

Financement : par réalisation d'une opération comptable permettant la mise en œuvre de ce projet. Par ailleurs, les Elus décident d'attendre l'obtention d'un Fonds de Concours EPN à hauteur de 50 % du coût pour lancer la commande.

**Vote : Cette proposition est adoptée par 13 voix sur 14 ; 1 voix contre. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision, y compris comptable.**

### **3° Etude du devis « Elagage arbres Rue des Frères » :**

Suite à un sinistre causé le 1 mai 2023 par la chute d'un arbre implanté sur un terrain communal (en bordure du fossé reliant la mare de la pharmacie et celle située Rue de Garencières), François Grand a commandé un devis pour la coupe de plusieurs arbres identifiés (2 charmes, 3 aubépines et 5 frênes et recyclage des déchets), et éviter ainsi une récurrence. Le coût de ce chantier, pris en charge par l'Entreprise Coupry, s'élève à 1800 € HT. A noter que cette opération relève de la partie « fonctionnement ».

**Vote : 100 % des élus présents (soit 14 voix) votent pour cette proposition.**

### **4° Etude du devis « Elagage haie de thuyas au Stade Municipal » :**

Cette haie en bordure du Stade Municipal n'a pas été entretenue depuis de nombreuses années. Une taille permettrait un retour à une hauteur conforme aux règles en vigueur, serait esthétique et contribuerait à la longévité de la plantation. L'entreprise Coupry propose la réalisation de ces travaux pour un montant de 2520 € HT : taille en hauteur, largeur et évacuation des déchets ; longueur de la haie : 109 mètres. A noter que cette opération relève de la partie « fonctionnement ».

**Vote : cette proposition est adoptée par 8 voix pour sur 14 ; 6 voix contre.**

La même entreprise propose un devis pour des travaux de rognage et apport de terre sur 6 souches situées au cimetière (but esthétique et facilitation des tontes) : le montant est de 850 € HT. A noter que cette opération relève de la partie « fonctionnement ».

**Vote : cette proposition est adoptée par 12 voix pour sur 14 ; 2 voix contre.**

### **5° Etude du projet « Mise en conformité Incendie » de plusieurs secteurs du village :**

Damien VOLTOLINI propose un projet de mise aux normes départementales incendie de 3 secteurs du village aujourd'hui insuffisamment couverts sur la base de l'étude « défense incendie » conduite par plusieurs élus. Ce dossier a été étudié en partenariat avec le Responsable branchements EPN. Sous format STOP, 4 devis sont présentés détaillant l'installation de 3 PEI (hydrants branchés sur des canalisations disponibles à proximité) situés : au niveau du 19 Rue Charles de Gaulle (concerne lotissement 2 habitations), angle Rue de Bérou et Rue du Bois Aux Lièvres (concerne 11 habitations), au niveau 12 Rue de Bérou (concerne 8 habitations).

Le devis retenu est celui présenté par la Société EHTP située à Grand Couronne : montant de 11355 € HT (plus option arceau de protection à 290 € HT pour le PEI situé Rue de Bérou).

A noter que le financement visé pour ce chantier est de 80 % : 50 % Fonds de Concours EPN et 30 % DETR Département. Le validation définitive de la commande est soumise à l'obtention effective de ces financements.

**Vote : 100 % des élus présents (soit 14 voix) votent pour cette proposition. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.**

### **6° Remplacement de plusieurs extincteurs :**

Suite au dernier contrôle annuel des extincteurs, 12 appareils sur les 34 installés sur la commune, ont été déclarés « non conformes ». Le projet, présenté sous format STOP par François GRAND, vise à remplacer ces 12 appareils obsolètes.

A noter que la réhabilitation décennale a été étudiée (coût plus élevé) ; le recyclage des anciens appareils a été pris en compte dans l'étude.

Un seul devis est présenté, la société travaillant en partenariat avec EPN et proposant la même base tarifaire: il s'agit de la Société Rouen Services Protection Incendie basée à St-Etienne-de-Rouvray, avec un devis de 1169,67 € HT. Un Fonds de Concours sera demandé auprès d'EPN pour ce dossier.

**Vote : 100 % des élus présents (soit 14 voix) votent pour cette proposition. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision, y compris comptable.**

### **7° Travaux de remise en état du Four à Pain :**

Un projet sous format STOP est présenté par Dominique DAVARD et Jean-Louis RAT, visant à restaurer le Four à Pain qui appartient à la Commune et présente aujourd'hui des fissures importantes induites par une mise en chauffe inappropriée. Au regard de la particularité de l'opération, un seul devis est présenté : il s'agit de la proposition de l'Entreprise Sàrl Meslin et Fils, basée à La Haye Aubrée dans l'Eure, pour un montant de 2574 € HT.

Un Fonds de Concours sera demandé auprès d'EPN pour ce projet. Nous remercions l'Association « Les Amis du Patrimoine » pour leur travail.

Remarques importantes :

- Avant la réalisation des travaux, le Four à Pain ne pourra plus être utilisé.
- Après les travaux, l'utilisation du Four Communal ne pourra se faire que dans le respect strict d'un mode opératoire qui sera réalisé (durée de préchauffage, qualité du bois utilisé,...) et l'engagement écrit de l'utilisateur.

**Vote : 100 % des élus présents (soit 14 voix) votent pour cette proposition. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision, y compris comptable.**

### **8° Ajustements comptables :**

Damien VOLTOLINI invite les Elus à bien vouloir prendre les délibérations modificatives suivantes concernant le compte « Caisse des Ecoles » (concerne la subvention annuelle de 600 € à la Caisse des Ecoles et la part de la Mairie pour la semaine « Cirque à l'école ».

-annulation de l'article 657361 de 600 € pour la Caisse des Ecoles ;  
-création de l'article 6574 de 600 € pour OCCE Ecole de Prey.

- annulation de l'article 611 de 2123 € pour la Caisse des Ecoles ;  
- création de l'article 6574 de 2123€ pour OCCE Ecole de Prey.

**Vote : 100 % des élus présents (soit 14 voix) votent pour cette proposition.**

### **9° Questions diverses :**

- **Projet Installations Sportives :** François GRAND présente aux Elus l'état d'avancement du projet. 5 entreprises ont répondu à l'Appel d'Offre, dont 3 entreprises sur la totalité des lots de travaux. La Commission d'Appel d'Offre étudie les propositions et s'apprête à émettre son choix (fin de semaine 28), sur la base des critères qui ont été définis au préalable. François GRAND informe également que l'ensemble des subventions sollicitées pour supporter notre projet, ont été accordées. Le montant des subventions obtenues pour ce projet s'élève à 143 996,54 € (Etat, Département et EPN). L'acte notarié validant l'achat du terrain par la commune est prévu en semaine 29. Les travaux débuteront courant septembre.
- **Demande Association Zumba :** Suite aux animations réalisées début juillet et visant à développer l'Association, sa Présidente sollicite le versement d'une aide de 300 € destinée au financement des banderoles et flyers (pour rappel, depuis 2 ans, les subventions versées par la Commune aux Associations sont soumises à déploiement de projet).

**Vote : 100 % des élus présents (soit 14 voix) votent pour cette proposition.**

- **Eclairage du Stade Municipal :** La Commune travaille avec les dirigeants du Club de Football depuis 1,5 an au remplacement des ampoules actuelles au sodium par un éclairage LED. Plusieurs propositions ont été réalisées, la Municipalité souhaitant l'obtention de subventions à hauteur de 80 % (Fonds de concours, FFF, Agence du Sport, ...) pour valider un projet. A ce jour, aucune solution de financement n'a été trouvée du côté des instances de Football ; les dirigeants du Club annoncent être en négociation avec un nouveau partenaire, celle-ci devant aboutir avant fin juillet 2023. La municipalité prend acte, attend la réponse des dirigeants du Club de Football. Toutefois, elle annonce, en amont des futures adhésions de la rentrée de septembre 2023, que l'éclairage du Stade Municipal ne sera pas réactivé avec les ampoules énergivores actuelles au sodium (pour des raisons évidentes de diminution d'empreinte carbone et de coût de fonctionnement). La recherche d'une solution alternative est donc urgente pour être effective à l'automne.
- **Algeco du Stade Municipal :** il apparaît que les « Algeco » disposés sur le Stade Municipal n'ont pas fait l'objet d'une demande de Permis d'Aménager lors de leur installation il y a de nombreuses années. Les Elus souhaitent la régularisation de cette situation avant la rentrée de septembre pour des raisons évidentes de responsabilité en cas d'accident.

- Point Sivu-Cigale : après une rencontre entre les adhérents Sivu et la Préfecture le 28 juin 2023, la dissolution du Syndicat est confirmée au 31/12/2023. Jusqu'à cette date, le Sivu assure normalement ses prestations. Des travaux de répartition des personnels et des biens sont actuellement en cours. Quant à la construction d'une offre alternative, la Municipalité a transmis dès le mois de juin, un questionnaire permettant de recenser les besoins des familles concernées. Des points d'étapes réguliers présentant l'avancement du projet seront proposés à partir de septembre aux familles concernées.
- Point école : la rentrée de septembre verra l'arrivée d'une nouvelle Directrice. A ce jour, les effectifs prévus sont de 89 élèves, avec maintien de 4 classes à 2 niveaux chacune. Les projets menés au cours de l'année scolaire 2022-2023 (séances de musique avec le prestataire MJC, semaine Cirque, marché de Noël et kermesse de juin, vente de gâteaux et tombolas diverses au fil de l'année) ont été appréciés des enfants ; ils ont pu être menés grâce à un travail de synergie entre l'équipe enseignante et la municipalité et à la participation active des Parents. Remerciements appuyés à Monsieur Thierry Demuyne pour le prêt de son terrain pour l'installation du cirque.
- Point concours de pêche : ce concours prévu le 2/7/2023 par l'Amicale des Pêcheurs, n'a pas eu lieu. La municipalité n'a pas été officiellement informée de son annulation (ainsi, l'information du concours est restée présente sur Panneau Pocket jusqu'à la date prévue) ; de plus, les Elus constatent que des informations erronées et offensantes envers la municipalité et plusieurs élus, sont diffusées sur les Réseaux Sociaux. Cette dérive est inacceptable. Ainsi, suite au mail de l'Amicale des Pêcheurs du 16 juin, les berges ont été fauchées dans les règles de l'art courant semaine suivante par les Agents Municipaux, sans toucher aux racines des plantes aquatiques fixant la mare (niveau d'eau plus bas que les années précédentes, cf arrêté alerte sécheresse de la Préfecture) dans un esprit de bon sens et de respect de la réglementation. Avec ce travail, de nombreux accès permettaient l'organisation du concours pour les 20-30 participants habituellement recensés. Les élus demandent à l'Amicale des Pêcheurs le retrait immédiat des messages diffusés. Le Président de l'Association sera convoqué en Marie pour explication et sa confirmation du retrait des informations publiées.
- Participation à l'opération « 1 clocher, 1 effraie », projet présenté par Sylvie PELTA et Françoise LE VERGE: Prey participera à cette opération pilotée par l'Association Naturellement Reuilly et accueillera un nichoir à l'extérieur du clocher de son Eglise, participant ainsi à la préservation de cette espèce protégée de chouette. Des actions de communication sont prévues sur l'avancement de ce projet.

**Fin de la séance : 21H45**